Questions orales

Si l'accord que le premier ministre a conclu avec les États-Unis est tellement formidable, pourquoi dépenser 6 millions de dollars de plus afin de nous persuader que nous avons tout intérêt à renoncer à notre souveraineté en faveur d'un autre pays? Le premier ministre peut-il justifier cette dépense? Le ministre le peut-il?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, voilà une autre preuve des tactiques douteuses qu'utilisent ceux d'en face. La question du député découle d'un article paru aujourd'hui dans le Globe and Mail, lequel a obtenu ses renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Il y est question du budget consacré lors du dernier exercice aux communications sur le libre-échange, budget qui a donné lieu à une vérification spéciale selon laquelle ces dépenses étaient parfaitement en règle. La Chambre n'ignore sans doute pas qu'il s'est dépensé 16 millions de dollars au total l'an dernier. On en trouve la ventilation dans les renseignements et l'article en question. La publication des brochures sur le libre-échange a coûté 6 millions de dollars.

Les enquêtes et les sondages effectués au Canada montrent tous que le public réclame d'être mieux renseigné sur l'accord de libre-échange et, ma foi, nous allons y voir. Nous lui avons fourni de la documentation l'année dernière, et cela coûte cher; nous lui en fournirons d'autre cette année afin de mettre les Canadiens au courant des faits et de la vérité, alors que nos vis-à-vis comme ce monsieur ne cessent de les induire en erreur.

M. Boudria: On a dit que jamais le contraire de la vérité n'avait été exposé aussi clairement, et c'est le cas aujourd'hui. [Français]

LES COÛTS DE L'ACCORD COMMERCIAL—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE JUSTIFIER LES DÉPENSES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je désire maintenant poser une question supplémentaire au ministre. L'Accord commercial du premier ministre a coûté aux Canadiens, à ce jour, un total de 44 millions de dollars: 20 millions de dollars pour l'équipe de négociations, 14 millions de dollars pour la promotion, et maintenant, un autre 14 millions de dollars pour convaincre les Canadiens que d'abdiquer leur souveraineté en faveur des États-Unis d'Amérique est dans le meilleur intérêt.

Comment le ministre peut-il justifier ce genre de dépenses? Et comment peut-il justifier de dépenser l'argent des contribuables canadiens pour des annonces publicitaires, comme l'a soulevé mon honorable collègue de Shefford aujourd'hui, en faisant accroire des choses aux Canadiens, qui sont totalement fausses?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis content que le député m'ait interrogé au sujet du député de Shefford. D'après l'article de la presse canadienne que voici, M. J. P. Patry, un représentant de Simonds de Granby, a déclaré que la fermeture de cette usine n'avait rien à voir avec l'accord de libre-échange. M. Patry, un contrôleur de l'usine, originaire de cette ville, a déclaré également n'avoir aucun intérêt personnel à défendre la société-

mère puisqu'il fait partie des 131 travailleurs qui seront mis à pied.

Le député, qui est au courant de cette déclaration d'un porte-parole à la veille lui-même d'être licencié, est intervenu avec l'intention de nous tromper en prétendant que l'usine de Granby fermait ses portes à cause de l'accord de libre-échange, et je le répète c'est sciemment que le député de Shefford a cherché à nous tromper.

[Français]

LES CHEMINS DE FER

LA SURVIE DES LIGNES DE BANLIEUE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL—ON DEMANDE UN MORATOIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse soit au vice-premier ministre, soit au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Elle concerne la survie des lignes de transport ferroviaire de banlieue de la Rive-Sud de Montréal. Vu que la ligne entre Beloeil et la Gare centrale de Montréal est censée fermer le 31 août, est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à assumer les coûts d'un moratoire sur cette fermeture afin de donner à un groupe d'étude fédéral-provincial le temps d'étudier la façon de maintenir ces lignes sur une base permanente, avec le soutien des gouvernements fédéral, provincial et municipaux?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le Cabinet ne serait pas en mesure de prendre une telle décision pour le moment parce que la nouvelle Loi sur les transports prévoit une série de formalités. La compagnie ferroviaire doit faire une demande pour abandonner une ligne. Toute personne intéressée peut aller témoigner à des audiences publiques. La Loi nationale sur les transports prévoit une certaine marche à suivre pour décider si une ligne est rentable ou non. Elle peut être maintenue. Les intéressés peuvent acheter la petite ligne et l'exploiter euxmêmes. La Loi nationale sur les transports que le Parlement a adoptée dernièrement prévoit une foule de possibilités.

Par ailleurs, les compagnies ferroviaires ne peuvent pas réduire leur service de plus de 4 p. 100 par an. Certains changements sont inévitables pour la bonne raison que la situation évolue au Canada dans les transports ferroviaires et les autres modes de transport. Le Parlement a fait plafonner la réduction à 4 p. 100 et je crois que c'était une sage décision.

[Français]

LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES DE BANLIEUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Le secrétaire parlementaire indique que les changements sont inévitables. Il semble que le secrétaire parlementaire n'a jamais voyagé à bord de ces trains de la Rive-Sud de Montréal, qui remontent à 1925 et qui n'ont ni toilettes ni chauffage et qui sont parmi les plus vieux trains du pays. Est-ce que le gouvernement s'engage à maintenir les services ferroviaires de banlieue dans la région de Montréal? Dans l'affirmative, est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à participer avec le gouvernement du Québec et avec les municipalités de la région de Montréal afin de